



Marsil Désenfumage vous propose

Description de l'installation : (I1ME)

Réalisation d'un Système de Désenfumage Naturel dans une cage d'escalier, en fourniture et pose, comprenant :

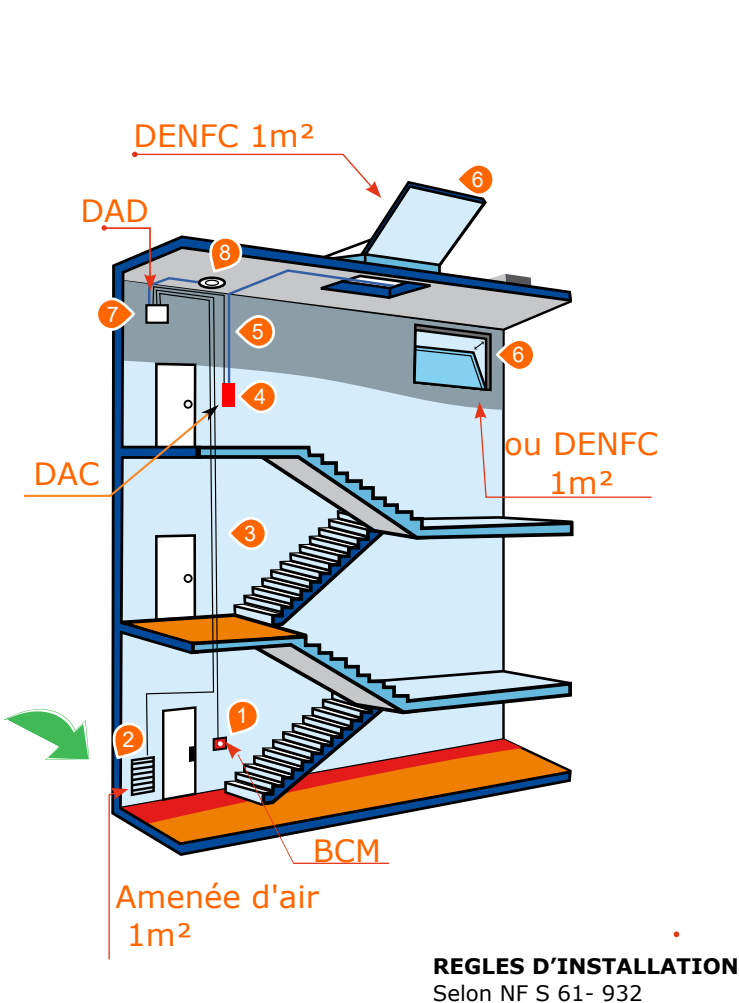
AU DERNIER NIVEAU

- . Boitier treuil (DAC) avec module électrique (conforme à la Norme NFS 61.938) ;
- . Liaison par câble acier Ø 2,4 sous gaine de protection acier Ø 8, avec un linéaire maximum de 15 ml si liaison visible et 8 ml si liaison cachée (suivant Norme NFS 61.932)
- . Poulies de renvoi d'angle au maximum de 3 unités (suivant Norme NFS 61.932) ;
- . Coffret DAD (détection autonome de fumées) avec une tête de détection optique ;

AU REZ DE CHAUSSEE

- . boitier de déclenchement manuel, conforme à la Norme NFS 61.938, a
- . Liaisons câbles électrique , entre déclencheur , DAD, treuil DAC (suivant Norme NFS 61.932), sous protection gaines PVC.

Marsil Désenfumage sélectionne pour vous les produits les mieux adaptés



REGLES D'INSTALLATION
Selon NF S 61- 932

-  boitier de déclenchement manuel conforme à la NFS 61.938
-  L'aménage d'air frais peut être aussi assurée par l'ouverture de la porte d'accès de la cage d'escalier si elle donne sur l'extérieur ou un grand volume .
-  liaisons câbles électriques
-  Boitier treuil avec module électrique conforme à la NFS 61 938
-  - Liaison par câble acier diamètre 2,4 sous gaine de protection acier Ø 8 avec un linéaire maximum de 15 ml si liaison visible et 8 ml si liaison cachée (suivant Norme NFS 61.932)
- Poulies de renvoi d'angle au maximum de 3 unités (suivant Norme NFS 61.932)
-  DAD autonome Déclencheur type 1 conforme à la NFS 61 961, avec transformateur 220 Vca, 24 Vcc. Entrée et sortie d'ordres avec possibilité de renvoi d'état par contacts NO et/ouNF. Avec batteries . Alimentation secteur HORS LOT
-  Exutoire de désenfumage naturel DENFC (Dispositif d'Évacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur) conforme à la norme européenne EN 12-101-2 : 3 admis au marquage CE et NF avec une surface libre de passage d'au moins 1m²
-  Détecteur optique sensible aux fumées.

Conditions Réglementaires d'installation

Ce type d'installation peut être réalisée dans :

- une cage d'escalier un bâtiment E.RP. (Instructions techniques 246, modifiées par arrêté du 22 mars 2004) ;
- une cage d'escalier d'un immeuble d'habitations collectives (Arrêté du 31 Janvier 1986 modifié, uniquement pour les immeubles classés en 2ème , 3ème B et 4ème famille) ;
- une cage d'escalier d'un immeuble classé en IGH (Article GH 29)
- une cage d'escalier de locaux industriels, commerciaux ou tertiaire - E.I.C.(Code du Travail décret N° 92-332 du 31 mars 1992 Arrêté d'application du 5 Août 1992. Article R.235-4-8 du code du travail et article 14 de l'arrêté du 5 Août 1992.

Obligations de maintenance

Art. 101 : «Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, d'alarme (...). Il doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.»

Art. 103 : «Les vérifications visées à l'art. 101 ci-avant doivent être effectuées par des organismes ou techniciens compétents, choisis par le propriétaire.»

NFS 61-933 : Des opérations de vérification du Système de Sécurité Incendie doivent être réalisées périodiquement (périodicité annuelle : essai des dispositifs de commande; périodicité semestrielle : essai des exutoires, ouvrants, ...)